

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **6e jour de novembre 2017**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Rachel Goupil

Siège #2 - Thérèse Blanchet

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélard Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

228-11-2017

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR DU 6e JOUR DE NOVEMBRE 2017 TEL QUE LU ET PRÉSENTÉ.

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2017
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
- 5 - CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1 - Mandats des conseillers (ères)
 - 5.2 - Lecture et présentation du rapport du maire
- 6 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
 - 6.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 11-17
 - 6.2 - Résolution, renouvellement de notre police d'assurance avec la MMQ pour 2018
 - 6.3 - Résolution, renouvellement de l'adhésion à la FQM pour 2018
 - 6.4 - Résolution, Transport Autonomie Beauce-Etchemins
 - 6.5 - Résolution, renouvellement de l'adhésion au réseau de l'information municipale du Québec
 - 6.6 - Résolution, social des fêtes
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
- 8 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
 - 8.1 - Résolution, recommandation de paiement no. 4, de WSP, projet rue de la Fabrique, facture RJ Dutil
 - 8.2 - Résolution, adoption des dépenses d'amélioration du réseau routier municipal pour 2017
 - 8.3 - Résolution, fermeture des chemins d'hiver 2017-2018
 - 8.4 - Résolution, dédommagement pour servitude de passage perpétuelle, fossé de drainage
 - 8.5 - Résolution, modification de la soumission, installation électrique du panneau déroulant

9 - LÉGISLATION

9.1 - Résolution, honoraires professionnels, avis juridique avec la Société d'avocats Morency

9.2 - Résolution, formation avec la FQM, les rôles et responsabilités de l'élu

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11.1 - Résolution, nomination de représentant municipal au sein de Comité consultatif d'urbanisme

12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

12.1 - Résolution, l'octroi du contrat de surveillance de la patinoire, saison hivernale 2017-2018

12.2 - Résolution, jeux intervillages

13 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

14 - CORRESPONDANCE

14.1 - Lettre, médaille du Lieutenant-Gouverneur, candidature

14.2 - Lettre, rencontre avec l'agent de développement, projet de développement touristique

14.3 - Lettre, demande de commandite, troupe de danse de Ste-Justine

14.4 - Lettre, demande de commandite de l'international de traîneau à chien de la rivière Daaquam

14.5 - Lettre, appel de projets, initiative aux loisirs

14.6 - Lettre, demande de commandite, Radio-Bellechasse

14.7 - Lettre de la Commission Scolaire

14.8 - Lettre, projet de la salle communautaire et salle d'entraînement

15 - VARIA

15.1 - Résolution, adoption des travaux de gré à gré, creusage de fossés

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

229-11-2017

3.1 - Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2017

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 2 octobre soit adopté, et signé tel que présenté;

ADOPTÉE

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

-M. Jacques Audet mentionne que la réparation de la pelouse à proximité du numéro civique 106, rue de la Fabrique n'a pas été effectuée. La directrice, Mme Nicole Mathieu s'occupera de faire un suivi avec l'entrepreneur.

5 - CONSEIL MUNICIPAL

5.1 - Mandats des conseillers (ères)

Le maire fait lecture de la désignation des mandats de chacun:

-M. Jacques Audet s'occupera des dossiers suivants: de l'hygiène du milieu, de l'organisation des activités musicales dans le parc de la Place du Village,

membre du conseil d'administration de l'OMH jusqu'à la fusion.

-Mme Thérèse Blanchet s'occupera des dossiers suivants: le comité du patrimoine, représentante au comité de la bibliothèque, représentante au comité de la Place du village, membre du conseil d'administration de l'OMH jusqu'à la fusion.

-M. Richard Pouliot s'occupera des dossiers suivants: la Régie des incendies comme suppléant, responsable de la sécurité publique, à ce titre il s'occupera de nous faire ses commentaires au besoin.

-M. Marcel Bégin sera Maire suppléant, et s'occupera du dossier de la voirie locale;

-M. Jocelyn Pouliot s'occupera des dossiers suivants: de l'affichage, de la signalisation, des terres publiques, et comme représentant au conseil d'administration du Club quad de la rivière Daaquam.

-Mme Rachel Goupil s'occupera des dossiers suivants: loisirs et culture, représentante municipale au comité consultatif d'urbanisme.

-Le maire indique qu'il va former un comité de réflexion sur le développement économique, et demande aux élus intéressés à y siéger de formuler leur intention.

5.2 - Lecture et présentation du rapport du maire

Le maire fait la lecture et la présentation du rapport financier du maire au 6 novembre 2017. La copie du rapport du maire sera publiée dans le bulletin municipal de novembre.

(Vous trouverez une copie du rapport en annexe).

6 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

230-11-2017

6.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 11-17

ATTENDU : la liste des comptes numéro 11-17 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 6 novembre 2017* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **774,129.19\$.**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 11-17 telle que présentée. Le total des comptes pour **NOVEMBRE 2017 s'élève à: 774,129.19\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 11-17.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **NOVEMBRE 2017.**

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

231-11-2017

6.2 - Résolution, renouvellement de notre police d'assurance avec la MMQ pour 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est membre de la coopérative : « La Mutuelle des Municipalités du Québec »;

CONSIDÉRANT QUE les avantages financiers consentis à notre municipalité (ristournes, etc.) contribuent à faire baisser le coût de nos assurances;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle pour 2018, son contrat d'assurance avec « La Mutuelle des Municipalités du Québec », le coût de 25,551.00\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE,

232-11-2017

6.3 - Résolution, renouvellement de l'adhésion à la FQM pour 2018

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec.

Sa contribution pour 2018 s'élève à :

Cotisation FQM (incluant service RH) 895.93\$

Fonds de
défense 34,44\$

Total avant
taxes: 930.37\$

ADOPTÉE,

233-11-2017

6.4 - Résolution, Transport Autonomie Beauce-Etchemins

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2018;

QUE l'on accepte de payer la contribution fixée par « Transport Autonomie Beauce-Etchemins » soit : 1503.17\$;

QUE l'on accepte la tarification à payer par l'utilisateur (voir dépliant de : « Transport Autonomie Beauce-Etchemins »);

QUE la ville de Saint-Georges soit la ville mandataire pour : « Transport Autonomie Beauce-Etchemins ».

ADOPTÉE,

234-11-2017

6.5 - Résolution, renouvellement de l'adhésion au réseau de l'information municipale du Québec

IL EST PROPOSÉ PAR: MME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion au Réseau d'Information Municipale du Québec pour l'année 2018, le montant de la contribution s'élève à 160\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

235-11-2017

6.6 - Résolution, social des fêtes

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille organise une activité sociale, souper de Noël pour les employés et les élus, qui se tiendra cette année possiblement, à la salle communautaire, au 2e étage de la bibliothèque de Saint-Camille. La date de la tenue sera connue dans les prochains jours.

Le coût du repas des employés et des élus sera payé par la Municipalité, pour un montant approximatif d'environ 600,00\$, ils auront également droit à un verre de vin. Le repas des conjoints (es) sera payé par l'employé.

ADOPTÉE,

236-11-2017

6.7 - Résolution, formation sur la tablette, logiciel de Weblex design

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de payer une formation avec la compagnie Weblex design pour l'utilisation du logiciel et de la tablette pour le conseil sans papier.

QUE la Municipalité de Saint-Camille paye tous les frais relatifs à cette formation.

QUE la date de la formation est à déterminer prochainement.

ADOPTÉE,

7 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

Aucun point !

8 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

237-11-2017

8.1 - Résolution, recommandation de paiement no. 4, de WSP, projet rue de la Fabrique, facture RJ Dutil

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de payer le compte mentionné sur la recommandation de paiement no.4 de WSP Canada Inc, dans le cadre du projet no. 161-16261-00, réfection des conduites d'aqueduc, d'égout, d'égout pluvial et de la chaussée de la rue de la Fabrique, à Saint-Camille-de-Lellis. Le total du compte de R.J. Dutil & Frères s'élève à : 462,498.17\$ (taxes incluses).

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu soit autorisée à effectuer le paiement dudit compte.

ADOPTÉE,

238-11-2017

8.2 - Résolution, adoption des dépenses d'amélioration du réseau routier municipal pour 2017

IL EST PROPOSÉ PAR: M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille approuve les dépenses d'amélioration du réseau routier municipal. Le montant dépensé jusqu'au 6 novembre 2017 s'élève à: 105,317.53\$ conformément aux exigences du Ministère des Transports.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE,

239-11-2017

8.3 - Résolution, fermeture des chemins d'hiver 2017-2018

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal ordonne par la présente résolution que les chemins suivants soient fermés à la circulation automobile pendant l'hiver 2017-2018, à compter du 1er décembre 2017:

- La route de la grande ligne, à partir du numéro civique 184, rang A et B ;
- La route 1 et A, à partir du rang 2, et du coin du rang A et B ;
- La route menant au chemin de la Saint-Jean, à partir du rang 2 ;
- La route Vermette, du rang 2 jusqu'au rang 3, et le rang 3 ;
- Le rang 2 ouest, de la route Edmond Blais jusqu'à la limite de Sainte-Justine ;
- Le rang Saint-Joseph allant vers Sainte-Sabine, à partir du numéro civique 379 ;
- Le rang 4 allant vers Saint-Just, à partir de la route 281 ;

QUE la Municipalité de Saint-Camille ne soit pas tenue responsable de tous les incidents ou accidents pouvant survenir advenant qu'un particulier ouvre par ses propres moyens lesdits chemins fermés pour l'hiver 2017-2018.

ADOPTÉE,

240-11-2017

8.4 - Résolution, dédommagement pour servitude de passage perpétuelle, fossé de drainage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille dans le cadre du projet de réfection de la rue de la Fabrique doit faire le nettoyage du fossé de drainage qui conduit l'eau du nouveau réseau d'égout pluvial de la rue de la Fabrique.

CONSIDÉRANT QUE le fossé de drainage passe sur le terrain de particuliers.

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Guy Lamontagne du 117, rue de la Fabrique, demande un dédommagement de 1200\$ pour la servitude de passage perpétuelle du fossé de drainage situé sur une partie de son terrain, lot numéro: 5 325 626, cette parcelle mesure approximativement 10 mètres de largeur X 46.79 mètres de longueur.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accorde un dédommagement de 1200\$, à M. Jean-Guy Lamontagne pour la servitude de passage perpétuelle pour le fossé de drainage situé sur son terrain, lot numéro: 5 325 626, cette parcelle mesure approximativement 10 mètres de largeur X 46.79 mètres de longueur.

QUE le contrat de servitude de passage soit fait par un notaire;

QUE l'on autorise le maire, M. Adélarde Couture et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents relatifs à ce dossier.

QUE la Municipalité de Saint-Camille paye tous les frais relatifs à l'arpentage, et aux frais de notaire pour ce dossier

ADOPTÉE,

241-11-2017

8.5 - Résolution, modification de la soumission, installation électrique du panneau déroulant

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de payer les frais supplémentaires ajoutés à la soumission de la Compagnie Gestion Jacob et Valentin Inc. pour le raccordement électrique de l'enseigne numérique de la municipalité.

QUE le montant de la soumission s'élève à 1246.02\$ au lieu de 747.34\$

Les travaux supplémentaires:

- Raccordement d'environ soixante-dix pieds au lieu de dix pieds,
- Deux déplacements pour l'installation au lieu d'un déplacement;
- Le fil électrique a été passé dans un tuyau de protection au lieu d'avoir été passé directement dans le sol.

ADOPTÉE,

9 - LÉGISLATION

242-11-2017

9.1 - Résolution, honoraires professionnels, avis juridique avec la Société d'avocats Morency

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour tous les contrats en bas de 25,000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis réalise des travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout et d'égout pluvial et de la chaussée de la Rue de la Fabrique;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance des travaux est réalisée à temps plein selon un échéancier très court et que les frais additionnels représentent environ 8 semaines.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a cru bon de demander un avis juridique à la firme Morency Avocats pour vérifier la validité des frais additionnels pour la surveillance des travaux

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise la dépense de rédaction d'un avis juridique par la Société d'avocats Morency relativement au dossier de la rue de la Fabrique, et aux coûts additionnels pour la surveillance des travaux par la firme WSP pour une durée d'environ 8 semaines.

QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte de payer les frais relatifs à la rédaction de l'avis juridique.

ADOPTÉE,

243-11-2017

9.2 - Résolution, formation avec la FQM, le comportement éthique

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de payer la formation de la Fédération Québécoise des Municipalités, "le comportement éthique", à tous ceux qui souhaitent suivre cette formation. Le coût d'inscription est de 245.00\$ (taxes en sus).

QUE la Municipalité de Saint-Camille paye tous les frais relatifs à cette formation (repas, frais de déplacement, etc.).

QUE le calendrier des dates de la formation soit envoyé aux élus.

ADOPTÉE,

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

Aucun point !

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

244-11-2017

11.1 - Résolution, nomination d'une représentante municipale au sein de Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit nommer un nouvelle représentante municipale au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère, Mme Rachel Goupil a accepté de siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme comme représentante municipale;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille nomme Mme Rachel Goupil, à titre représentante municipale au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE,

12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

245-11-2017

12.1 - Résolution, l'octroi du contrat de surveillance de la patinoire, saison hivernale 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille est régie par le code municipal et peut procéder de gré à gré pour les contrats en bas de 25,000\$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut donner l'entretien de la patinoire à contrat pour la saison hivernale 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a reçu une offre et, qu'elle est conforme aux spécifications demandées;

-Mme Valérie Bergeron : Contrat de surveillance de la patinoire, saison hivernale, 2017-2018 : 5,500\$

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT , APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie le contrat de surveillance de la patinoire, à Mme Valérie Bergeron pour la saison hivernale 2017-2018. La durée du contrat est du 15 décembre 2017 au 11 mars 2018. Le coût du contrat est de 5,500\$ (pour toutes les modalités d'embauche, voir la copie du contrat en annexe).

ADOPTÉE,

246-11-2017

12.2 - Résolution, jeux intervillages

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins tiendra la 3^e édition des jeux intervillages, en août 2018 à Sainte-Camille-de-Lellis;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis souhaite

participer à cette compétition amicale pour la 3^e édition à l'été 2018;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est le village hôte pour cette compétition amicale;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME RACHEL GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille contribue financièrement à l'organisation des jeux intervillages 2018. Le montant de la contribution pour 2018 s'élève à : 250.00\$.

ADOPTÉE

13 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

OMH: La directrice mentionne que lors des travaux effectués pour l'enlèvement de la bordure sur la rue de HLM, il a été impossible de couper le béton, car il y avait une semelle de fondation dans le sol. De plus, nous avons dû enlever toute la bordure.

-Incendie: Le maire indique que la mise en place de la régie des incendies se poursuit, nous avons ouvert le compte bancaire, envoyé notre demande au registraire aux entreprises, l'avocat fait la rédaction des règlements généraux. A suivre dans les prochaines semaines.

-Signalisation: M. Jocelyn Pouliot indique que le Club Quad de la Rivière Daaquam a installé les panneaux de signalisation pour la circulation des VTT.

-Maire: Le maire indique qu'il a assisté au comité de développement économique de la MRC des Etchemins, au comité administratif de la Régie des incendies, au conseil d'administration de la MRC des Etchemins. Il a également assisté à la réunion de travail de la MRC des Etchemins, au conseil des maires, au souper de la FADOQ, à une réunion de chantier, au conseil des bassins versants de la rivière Daaquam, il a également assisté à la séance régulière du conseil municipal. Il fait un résumé de ces réunions.

14 - CORRESPONDANCE

14.1 - Lettre, médaille du Lieutenant-Gouverneur, candidature

Appel de candidatures pour la médaille du Lieutenant-Gouverneur pour les aînés. Aucune candidature n'a été proposée.

14.2 - Lettre, rencontre avec l'agent de développement, projet de développement touristique

Lecture est faite d'une invitation de l'agent de développement de la MRC des Etchemins, M. Mathieu Baillargeon pour la tenue d'une rencontre avec les dirigeants de la Municipalité pour faire la mise à jour du plan d'action de développement touristique dans notre municipalité. Il est mentionné que cette rencontre se tiendra en novembre.

14.3 - Lettre, demande de commandite, troupe de danse de Ste-Justine

Points d'information, nous avons reçu une demande de commandite de la troupe de danse de St-Justine. Il est convenu d'un commun accord de ne pas participer financièrement à la tenue de cette activité.

14.4 - Lettre, demande de commandite de l'international de traîneau à chien de la rivière Daaquam

Point d'information, demande de commandite pour l'international de traîneau à chien de la rivière Daaquam. Il est convenu d'un commun accord de ne pas participer financièrement à la tenue de cette activité.

247-11-2017

14.5 - Résolution, appel de projets, initiative aux loisirs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut déposer une demande dans le cadre du programme de l'URLS : Aide aux initiatives en loisir culturel des jeunes.

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille dépose une demande dans le cadre du programme de l'URLS: Aide aux initiatives en loisir culturel des jeunes.

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à présenter pour et au nom de la Municipalité ladite demande;

QUE le maire, M. Adélarde Couture, et la Directrice générale, Mme Nicole Mathieu soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE,

248-11-2017

14.6 - Résolution, publicité à Radio-Bellechasse, vœux de Noël

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète une publicité pour le temps des fêtes à Radio Bellechasse, Passion-FM des Etchemins.

QUE l'on achète le plan B : 30 messages de 15 secondes, spécial vœux des Fêtes au coût de: 345\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

14.7 - Lettre de la Commission Scolaire de la Beauce-Etchemins

Une lettre de la Commission Scolaire de la Beauce-Etchemins a été remise aux élus relativement à la consultation du plan triennal 2018-2021. La directrice générale invite les élus à en prendre connaissance et faire leurs commentaires lors de la prochaine réunion de décembre 2017.

14.8 - Lettre, projet de la salle communautaire et salle d'entraînement

Point d'information relativement à l'acceptation de notre projet de salle communautaire et salle d'entraînement dans le cadre du programme PIQM-MADA et à la réception d'une aide financière de 80,320\$.

15 - VARIA

249-11-2017

15.1 - Résolution, adoption des travaux de gré à gré, creusage de fossés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour tous les contrats en bas de 25,000\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a réalisé des travaux de creusage de fossés dans les différents rangs et chemins de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a demandé les services de la compagnie SD Ménard Inc. pour effectuer le creusage des fossés;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte la dépense nette d'une somme de 15,756.81\$ pour le creusage des fossés, les travaux ont été réalisés par l'entrepreneur SD Ménard Inc.

ADOPTÉE,

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

17 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Rachel Goupil propose la levée de l'assemblée à 21h15.

Adélar d Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE